Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL107-DE

DELIBERATION N°107-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 02 novembre 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 27
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 27 octobre 2026

Question n°107 : Ecole maternelle publique Charles Tillon – Subvention Erasmus 2027

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre, à 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
M.	**Yaël DESAIZE**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL107-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Marie-Françoise DARTAIS**

107-2026 ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE CHARLES TILLON - SUBVENTION ERASMUS 2027

Rapporteur : Madame Doriane Duclos

Madame Duclos précise aux membres du conseil municipal que la directrice de l'école maternelle publique Charles Tillon a candidaté pour une nouvelle bourse Erasmus 2027 pour le projet de l'école maternelle.

Le dossier présenté pour cette « mobilité » 2027 a reçu un avis favorable et une bourse d'un montant maximum de 2 900 € a été attribuée pour la participation de la directrice de l'école maternelle.

Les objectifs du projet d'école sont les suivants : favoriser l'ouverture culturelle et linguistique en maternelle.

Pour ce faire, des enseignants volontaires peuvent partir se former à l'étranger pendant les vacances scolaires, afin de :

- Monter en compétence dans une langue étrangère.
- Acquérir des méthodes pédagogiques adaptées à l'éveil linguistique en maternelle.
- Animer des séances régulières en classe à leur retour, en intégrant des activités variées (chansons, jeux, histoires, etc.).

Les participants ne pouvant percevoir les bourses directement, la directrice de l'école a demandé à la mairie de pouvoir servir d'intermédiaire financier.

Pour rappel, la mairie sert d'intermédiaire financier depuis 2022, date de la première convention Erasmus.

C'est donc la commune qui perçoit la subvention et qui rembourse les participants des frais engagés dans le cadre strict des termes de la convention Erasmus et dans la limite du montant de la subvention définitivement attribuée suite au rapport final que l'école doit fournir après la mobilité.

Il est précisé qu'aucune dépense n'entrant pas dans le cadre de la convention, ou présentée sans justificatif ne pourra être remboursée. Les remboursements s'effectueront sur justificatifs à hauteur de 60% des dépenses, et le solde sera versé à réception du montant définitif de la subvention, les frais de formations seront payés directement aux organismes de formation.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

-D'accepter d'être l'intermédiaire financier pour la perception et la distribution de cette bourse Erasmus à l'école Charles Tillon.

-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention liée à la gestion financière de cette bourse.

-D'autoriser Monsieur Le Maire à contrôler les justificatifs de dépenses.

-D'autoriser Monsieur Le Maire à percevoir et à redistribuer les fonds Erasmus à l'école Charles Tillon.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20261102-2026CM11_DEL107-DE

Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière